

Commission pour le patrimoine culturel (« COPAC »)

**Vu la loi du 25 février 2022 relative au patrimoine culturel ;
Vu le règlement grand-ducal du 9 mars 2022 déterminant la composition, l'organisation et le
fonctionnement de la Commission pour le patrimoine culturel ;**

Attendu que l'immeuble sis 37, rue Marie Muller-Tesch à Esch-sur-Alzette se caractérise comme suit :

L'immeuble sis 37, rue Marie Müller-Tesch est une maison d'habitation bi-familiale mitoyenne (GEN/TYP) qui fait partie d'un ensemble de 4 fois 4 immeubles abritant 32 logements destinés à la location pour des familles nombreuses (SOC). Les bâtiments ont été érigés vers 1938¹ par la Société nationale des habitations à bon marché (SNHBM) selon les plans de l'architecte François Gangler (1898-1971) dans un style se rapprochant du modernisme².

La maison est devancée par un jardinet qui est fermé vers la rue par un muret. Le garde-corps en tubes n'est plus en place, tel que chez des immeubles voisins. Derrière la maison se trouve un jardin potager. Les quatre maisons des quatre blocs respectifs sont érigées selon une symétrie axiale. La maison en question est la deuxième de droite de sorte que l'immeuble adossé à sa gauche est son jumeau en miroir.

A l'époque de construction, la maison sise au n°37 abritait un logement au premier niveau et un logement au deuxième niveau, tandis que les combles abritaient des chambres supplémentaires et le sous-sol des pièces de rangement et une buanderie. De nos jours, l'immeuble va être restauré et transformé en maison unifamiliale, comme c'est déjà le cas pour d'autres maisons de l'ensemble.

La façade principale se distingue par le jeu de lignes verticales et horizontales, une caractéristique de ce style et cette période de construction. En effet, la corniche en saillie, les appuis de fenêtres en saillie, l'auvent de l'entrée et la forme des fenêtres mettent l'accent sur l'horizontalité tout en opposition à la verticalité de la grande baie de la cage d'escalier s'étirant sur deux niveaux et demi. (AUT/PDR) La porte d'entrée est également très typique, non seulement par ses matériaux mais aussi par son décor sobre et géométrique (AUT/PDR). Le garde-corps, qui n'est malheureusement plus en place, soulignait l'image de sobriété de l'ensemble. Quant à la toiture, elle reste traditionnelle à deux pentes de façon à profiter de l'espace supplémentaire sous les combles. La façade postérieure, présentant quatre grandes baies et un accès aux caves, est beaucoup plus simple.

En général, l'immeuble est dans un état très authentique aussi bien à l'extérieur qu'à l'intérieur. En effet, il a gardé sa structure bâtie comprenant les murs porteurs et les divisions intérieures horizontales et verticales. En outre l'immeuble a conservé : la porte d'entrée et la fenêtre à côté en ferronnerie et verre, le revêtement en carrelage dans l'entrée, le revêtement de l'escalier en terrazzo avec le garde-corps, les châssis de la grande ouverture de la cage d'escalier, les portes et fenêtre en

¹ Administration du Cadastre et de la Topographie, Case-croquis n°2794 de l'exercice de 1938.

² Antoinette Lorange, SNHBM, Société nationale des habitations à bon marché : album du centenaire 1919-2019, 2019, p. 38, 138-139.

bois et verre donnant vers les logements, les revêtements de sol en bois, les portes avec chambranles en bois, les armoires encastrées ou encore les plafonds aux bords arrondis. (AUT/PDR)

Depuis l'industrialisation du bassin minier à la fin du XIX^e siècle, Esch-sur-Alzette, dont notamment le quartier Brouch, tout comme d'autres localités dans le sud du pays, a connu un important développement démographique, social et urbanistique (TLP/LHU). La maison en est un témoin. En outre, elle témoigne aussi du développement des aides sociales et au logement. Avec ses placards encastrés et les salles de douche, l'ensemble de la rue Marie Muller-Tesch présentait à l'époque une grande innovation au niveau du confort³. En outre, le style architectural qui se rapproche du modernisme (tout en gardant une construction traditionnelle) est également une innovation dans le domaine du logement social. Contrairement à d'autres maisons de l'ensemble, celle sise au n°37 est conservée dans un état très authentique et présente d'un point de vue historique, architectural, artisanal, social et urbanistique un intérêt public à être protégée.

Critères remplis : authenticité (AUT), genre (GEN), période de réalisation (PDR), histoire sociale ou des cultes (SOC), typicité du lieu ou du paysage (TLP), histoire locale, de l'habitat ou de l'urbanisation (LHU).

La COPAC émet à l'unanimité un avis favorable pour un classement en tant que patrimoine culturel national de l'immeuble sis 37, Marie Muller-Tesch à Esch-sur-Alzette (no cadastral 2571/14942).

Présent(e)s : Alwin Geimer, Anicet Schmit, Beryl Bruck, Christina Mayer, Christine Muller, Gaetano Castellana, Guy Thewes, Heike Pösche, Jean-Claude Welter, John Voncken, Marianne Majerus, Mathias Fritsch, Michel Pauly, Patrick Bastin, Régis Moes.

Luxembourg, le 20 décembre 2023

³ idem